

AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER



Adresse postale :

Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménil

Contacts :

Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Fanny 06-46-77-42-56
amap.cg@gmail.com

Site internet :

<http://amap53.eklablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>

Contrat d'engagement ŒUFS 2021/2022

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :



Et la Productrice Justine HUET, Grande Valette - 53200 COUDRAY

Est convenu ce qui suit, pour une période d'une année : l'adhérent soutient la production d'œufs à Coudray par le versement d'une cotisation semestrielle. Ce soutien permet de pérenniser une ferme :

- n'utilisant pas de produit chimique de synthèse car labellisée en agriculture biologique ;
- montrant aux générations futures un autre mode de production respectueux de l'environnement.

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **boîte(s) de 6 œufs bio**, au prix de **1,80 €** la boîte de 6 œufs ;
- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

L'Adhérent s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre ses boîtes d'œufs aux Halles de Château-Gontier (Place de la République) **le vendredi entre 17 h 30 et 19 h** ;
- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de GAEC VALETTE dont le montant total est indiqué ci-après, ainsi que la répartition du nombre de chèques ;
- assurer avec les autres adhérents la distribution des paniers aux Halles de Château-Gontier (écrire deux dates dans le présent contrat : et modifications possibles depuis le planning en ligne) ;
- accepter les aléas de la production ;
- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Les livraisons ne seront pas assurées aux dates suivantes :

- la semaine de l'ascension,
- la dernière semaine de juillet,
- les trois premières semaines d'août,
- la semaine entre Noël et le jour de l'An.

Semestre 1

vendredi 7 mai 2021

~~vendredi 14 mai 2021~~

vendredi 21 mai 2021

vendredi 28 mai 2021

vendredi 4 juin 2021 (**pas de légumes**)

vendredi 11 juin 2021 (**pas de légumes**)

vendredi 18 juin 2021 (**pas de légumes**)

vendredi 25 juin 2021 (**pas de légumes**)

Vendredi 2 juillet 2021

vendredi 9 juillet 2021

vendredi 16 juillet 2021

vendredi 23 juillet 2021

~~vendredi 30 juillet 2021~~

~~vendredi 6 août 2021~~

~~vendredi 13 août 2021~~

~~vendredi 20 août 2021~~

vendredi 27 août 2021

vendredi 3 septembre 2021

vendredi 10 septembre 2021

vendredi 17 septembre 2021

vendredi 24 septembre 2021

vendredi 1 octobre 2021

vendredi 8 octobre 2021

vendredi 15 octobre 2021

vendredi 22 octobre 2021

vendredi 29 octobre 2021

21 livraisons (soit un total de 37,80 € pour
une boîte de 6 œufs par semaine)

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine : ×

soit un montant total pour le semestre 1 de :

payable en 1 chèque (retiré début juin)

Semestre 2

vendredi 5 novembre 2021

vendredi 12 novembre 2021

vendredi 19 novembre 2021

vendredi 26 novembre 2021

vendredi 3 décembre 2021

vendredi 10 décembre 2021

vendredi 17 décembre 2021

vendredi 24 décembre 2021

~~vendredi 31 décembre 2021~~

vendredi 7 janvier 2022

vendredi 14 janvier 2022

vendredi 21 janvier 2022

vendredi 28 janvier 2022

vendredi 4 février 2022

vendredi 11 février 2022

vendredi 18 février 2022

vendredi 25 février 2022

vendredi 4 mars 2022

vendredi 11 mars 2022

vendredi 18 mars 2022

vendredi 25 mars 2022

vendredi 1 avril 2022

vendredi 8 avril 2022

vendredi 15 avril 2022

vendredi 22 avril 2022

vendredi 29 avril 2022

25 livraisons (soit un total de 45 € pour
une boîte de 6 œufs par semaine)

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine : ×

soit un montant total pour le semestre 2 de :

payable en 1 chèque (retiré début décembre)

les chèques sont à faire à l'ordre de GAEC VALETTE

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Jean-Christophe MULLER, membre du bureau référent auprès de l'agriculteur.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'Adhérent :

Signature du Producteur :

Pensez à rapporter vos boîtes d'œufs vides chaque semaine.